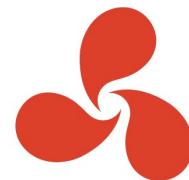


Droits et obligations des acteurs de la chaîne du transport



ACELT | Audit Conseil Expertise
en Logistique et Transport

Cette formation mixte **en présentiel** et en visio sous forme de **cas pratiques** est spécifique pour vos équipes, pour intégrer les considérations réglementaires dans leur quotidien.

PROGRAMME

PRESENTIEL 1/2 JOUR 3h env

I. Présentations / attentes des participants

II. Introduction: les intervenants dans la chaîne du transport (atelier)

- Donneur d'ordres / Expéditeur / Prestataire Logistique / Destinataire / Incoterms
- Commissionnaire / Transporteur (louageur, tractionnaire...)

III. Les spécificités des métiers du transport en France

- A. Les Statuts : Transporteur / commissionnaire et les différences
- B. Obligations d'inscription aux registres / transporteurs étrangers?

IV. Les obligations du commissionnaire - les attentes des clients

- A. Devoir de conseil (organisation, moyens de transport, assurance...)
- B. Le suivi des marchandises
- C. Le choix du transporteur
- D. L'obligation de résultat

V. Les responsabilités

- A. La limite de responsabilité en transport
- B. Des sanctions lourdes en cas de non respect des obligations légales

VI. Conclusion présentiel : l'importance de savoir caractériser les opérations

- A. Transport National / Inter (droit applicable - CMR ou contrats types France / cabotage / Détachement / Paquet mobilité)
- B. Métiers
- C. Se situer dans la relation client ou dans la relation transporteur (règles différentes) / importance des précisions données par le commissionnaire et reprises sur la lettre de voiture
- D. Jeu / que retient-on?

DISTANCIEL VISIO 4 Modules de 1h30 - cas pratiques pour détailler

1. Obligations du commissionnaire

(cas pratiques autour du référencement transporteurs, du conseil à donner au client, du suivi avec information client en cas d'imprévu, informations à donner au transporteur...)

2. Les responsabilités du commissionnaire

(- cas pratiques autour de la responsabilité du Donneur d'ordres (surcharge, délais)
- méthode à suivre en cas de litige, limite de responsabilité, réserves, prescription...)

3. Les droits et obligations des transporteurs

(cas pratiques autour des délais de paiement et des moyens de recouvrement : loi Gayssot, rétention / et autour des dispositions des contrats type sur les palettes, les attentes, les refus...)

4. Conclusion

(dernier cas pratique à déterminer, questions-réponses, comment appliquer les acquis en interne, retours des participants)

OBJECTIFS

- ✓ Connaître l'**environnement juridique** en matière de transport, et les **rôles et responsabilités** des différents acteurs du transport
- ✓ Ancrer le respect de la réglementation dans les **valeurs de l'entreprise**
- ✓ Enrichir la **culture transport** des participants

Public

Responsables transport
Affréteurs

Prérequis

Aucun

Durée

7 heures

Lieu

Sur le site de votre choix

Groupes

10 personnes en présentiel
5 personnes en visio

Formateur

Stephen Maret, Expert Transport Routier près la Cour d'Appel de Bordeaux, titulaire d'un Master 2 en transports maritimes et aériens et d'un Master 2 en Management Logistique en milieu international, a été responsable juridique chez Kuehne+Nagel pendant 11 ans. Ses interventions sont étayées d'exemples concrets et applicables immédiatement.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Les moyens déployés sont précisés dans la convention de formation ; en visio, les participants ont accès à une plate-forme LMS (elearning.acelt.fr) pour y retrouver les supports, les mémos, les quizz et peuvent télécharger une attestation de fin de formation. Les séances de visioconférence font l'objet d'un séquençage précis : cas pratiques, apports théoriques (méthode active participative) (visio + présentation), évaluation.

Appréciation et suivi des résultats

Les connaissances des participants font l'objet d'une évaluation des acquis pendant les sessions ou sur le LMS.

A l'issue du module les participants seront invités à évaluer l'action de formation et notamment l'adéquation entre les besoins des participants et le contenu de la formation, ou le déroulé de la session à distance.